

## Engagement « Route de la rose dans le Loiret »

### Référentiel Catégorie Hébergement/Restauration

#### Chambres d'hôtes et hôtels

1. L'hébergeur devra avoir un jardin ou un espace extérieur assez grand (cour/patio) présentant des massifs de rosiers seuls ou en association avec des plantes vivaces ou plantes annuelles ;
2. Les variétés doivent être mentionnées grâce à un étiquetage adapté ;
3. L'hébergeur devra maintenir son jardin ou son espace extérieur en parfait état de propreté tout au long de l'année ;
4. L'hébergeur s'engage à privilégier les rosiers et leur diversité variétale, en prêtant une attention particulière à un fleurissement suffisant durant la période de juin à septembre ;
5. L'accueil de l'hébergement devra être agrémenté d'un bouquet de fleurs composé de rose dès lors que la saison le permet ou de fleurs fraîches en dehors de la période de floraison des roses. De petites compositions florales pourront être disposées dans les chambres. Les roses présentées devront être naturelles, à l'exclusion des fleurs plastiques ou séchées ;
6. Si l'hôte propose un apéritif d'accueil ou un petit cadeau de bienvenue, il pourra être à base de rose : exemple sirop, confiture de roses etc... Pour les hébergements disposant de boutiques, ceux-ci devront proposer des produits en rapport avec la thématique des roses (savons, bonbons etc.) ;
7. L'hébergeur devra pouvoir conseiller les touristes sur les sites engagés dans la « Route de la rose dans le Loiret » et s'engage à promouvoir cette offre touristique.

#### Restaurants

Les critères minimum sont les suivants :

1. L'établissement devra afficher sur sa carte au moins deux éléments (plats ou autre : apéritif par ex) préparés à base de roses ;
2. Espaces intérieurs : des petites compositions florales de roses orneront les tables en saison ;
3. Espaces extérieurs : l'établissement devra, autant que faire se peut, fleurir son espace extérieur avec des rosiers en association avec d'autres végétaux tels que plantes vivaces ou annuelles et veiller à l'entretien.

**La sélection des partenaires se fera après visite d'au moins un membre de la commission. La commission se prononcera sur la base d'un dossier et de l'avis suite à la visite.**

Je soussigné(e) : M. /Mme .....  
Propriétaire/responsable de l'hébergement (hôtel/meublé) : .....  
ou du restaurant : .....  
Situé à : .....

**M'engage à respecter la charte de la « Route de la Rose dans le Loiret »**

Fait à : ..... le : .....

Signature :



**Agence de Développement et de Réservation  
Touristiques du Loiret**  
8, rue d'Escures 45000 ORLEANS Tel. 02 38 78 04 04  
[www.routedelarose.com](http://www.routedelarose.com) - [www.tourismeloiret.com](http://www.tourismeloiret.com)

